

## Extrait du référentiel de certification NF 187

Normes de référence NF EN 1339:2004 (P 98-339), NF P 98-086 et guide CIMBETON T69

### ■ SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

Définition des classes d'appellation NF des dalles autres que dalles drainantes engazonnées ou gravillonnées (cf. NF P 98-082 et NF P 98-335)

Classe d'appellation NF (1)		S4	T7	T11	U14	U25	U30
Résistance à la flexion (Mpa)	T <sub>0,95</sub>	3,5	4,0	4,0	5,0	5,0	5,0
Charge de rupture (kN)	P <sub>0,95</sub>	4,5	7,0	11,0	14,0	25,0	30,0
Destination VOIRIE & TOITURE	pose sur sable ou mortier	véhicules de charge par roue < 0,6 t	véhicule de charge par roue < 0,9 t	Véhicules de charge par roue < 2,5 t circulation occasionnelle et à vitesse réduite		Véhicules de charge par roue ≤ 6,5 t circulation occasionnelle et à vitesse réduite	
	pose sur plots	/	accès piétons exclusivement usage modéré sur petite surface (par ex : terrasses privatives) et hauteur des plots ≤ 15 cm	usage collectif ou public	circulation normale véhicules de charge par roue < 0,9 t circulant à vitesse réduite et à raison de 40 véhicules/jour et par sens au maximum (aires de stationnement, ...)		/

(1) La lettre est le symbole retenu par la norme NF EN 1339 pour le marquage de la résistance à la flexion, et le chiffre qui la suit, celui retenu pour le marquage de la charge de rupture.

Définition des classes d'appellation NF pour les dalles de voirie drainantes engazonnées ou gravillonnées

Classe d'appellation NF (2)	D1	D2	D3R	D4R	D5E	D5P
Domaine d'application	Véhicules légers de charge par roue < 6 kN	Véhicules de livraison de charge par roue < 9 kN	Véhicules de charge par roue < 25 kN	Véhicules de charge par roue ≤ 65 kN	Fourgon pompier échelle déployée	Fourgon Pompe Tonne
Charge de rupture minimale à l'essai (kN) du système constructif dalle+ matériau de remplissage	14	20	40	110	270	125
Dimensions de l'empreinte (cm)	10*10	10*10	20*20	25*25	45*45	20*20

(2) Pour se prévaloir des conditions de trafic d'une classe d'appellation NF il faut que toutes les classes NF représentant des conditions de trafic inférieures soient également vérifiées à l'exception des classes D5P et D5E qui peuvent être demandées indépendamment l'une de l'autre.

#### Caractéristiques géométriques :

- rapport Longueur/épaisseur > 4
- tolérances dimensionnelles : Longueur et largeur ≤ 600 mm : ± 2 mm ; > 600 mm : ± 3 mm / Épaisseur : ± 3 mm
- épaisseur de la couche de parement des dalles bicouche ≥ 4 mm
- tolérances dimensionnelles des écarts intégrés pour les dalles à drainantes à joints larges : hauteur : ± 2 mm largeur : ± 2 mm et Épaisseur : ± 2 mm

#### Résistance aux agressions climatiques :

Classe	Conditions climatiques	Classe d'exposition correspondante de l'EN 206	Spécifications
B	-gel sévère, salage peu fréquent -gel modéré, salage peu fréquent à fréquent	XF1 à XF3	Absorption d'eau ≤ 6 % en masse

#### Résistance à l'abrasion pour les dalles autres que dalles drainantes engazonnées ou gravillonnées :

Classe H Longueur de l'empreinte après essai au disque large : ≤ 23 mm

#### Résistance à la glissance ou au dérapage :

Pour les dalles dont la face supérieure a été intégralement meulée et/ou polie, la valeur minimale de résistance à la glissance ou au dérapage obtenue en pratiquant l'essai normalisé est garantie par la marque NF.

### ■ CARACTERISTIQUE D'INFILTRATION DES EAUX PLOUVIALES DES DALLES DRAINANTES A JOINTS LARGES ET DES DALLES DRAINANTES ENGAZONNEES OU GRAVILLONNEES

Essai en condition de pose du système constructif (dalles + matériau de jointement ou de remplissage)

Coefficient de perméabilité	Spécifications
k1 / k2 / k3	10 <sup>-5</sup> m/s < k3 ≤ 10 <sup>-4</sup> m/s 10 <sup>-4</sup> m/s < k2 ≤ 10 <sup>-3</sup> m/s k1 > 10 <sup>-3</sup> m/s

### ■ Exigences complémentaires pour les bandes d'aveil et de vigilance et de guidage tactile au sol

Eveil de Vigilance : dalles podotactiles - NF P98-351	Guidage tactile au sol - NF P98-352
<b>Géométrie :</b> Position des plots : espace entre plots et continuité du profil Nombre de rangées de plots/Hauteur et diamètre des plots	<b>Géométrie :</b> Le module comporte des dispositifs simples ou doubles-largeur mini – longueur mini. Nervures : Largeur – hauteur – entraxe – avec ou sans chanfrein ou bords arrondis
<b>Stabilité à la variation de température :</b> Pas de variation dimensionnelle > 1 % ni fissuration, écaillage ou faïençage	<b>Stabilité à la variation de température :</b> Pas de variation dimensionnelle > 1 % ni fissuration, écaillage ou faïençage
<b>Résistance à la glissance :</b> Pendule SRT ≥ 0.40	<b>Résistance à la glissance :</b> Pendule SRT ≥ 0.50

### ■ CARACTÉRISTIQUES COMPLÉMENTAIRES OPTIONNELLES

Résistance renforcée aux agressions climatiques pour les dalles autres que dalles drainantes engazonnées ou gravillonnées (NF EN 1339) :

Classe	Conditions climatiques	Classe d'exposition correspondante de l'EN 206	Spécifications
D	-gel sévère, salage fréquent à très fréquent -gel modéré, salage très fréquent	XF4	Absorption d'eau ≤ 6 % en masse et Perte de masse à l'essai de gel/dégel : - moyenne ≤ 1,0kg/m <sup>2</sup> - résultats individuels ≤ 1,5kg/m <sup>2</sup>

Résistance renforcée aux agressions climatiques pour les dalles drainantes engazonnées ou gravillonnées (NF EN 13198) :

Classe	Conditions climatiques	Classe d'exposition correspondante de l'EN 206	Spécifications
D-	-gel modéré à sévère sans salage	XF3	Pas de dégradation.

#### CARACTERISTIQUE OPTIONNELLE FDES CERTIFIEE

La certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des dalles de voirie et toiture en béton d'un site de production est fondée sur l'analyse de la conformité à la FDES\* du cycle de fabrication des modèles de dalles les plus représentatifs du marché national, soit la dalle de dimensions (500x500x50) mm, de classe T7 et s'applique à l'ensemble des productions de dalles en béton certifiées.

Les étapes ultérieures à la mise sur le marché des produits (mise en oeuvre, fin de vie), traitées dans la FDES collective, sont considérées comme des constantes.

La certification a pour objet d'attester que les impacts environnementaux du site de fabrication sont maîtrisés, que leur valeur est au plus égale à +10% à celles de la FDES et que les données sanitaires de la FDES sont respectées.

\*Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) collective des dalles de voirie et dalles de toiture en béton (publications CERIB 246.E et 247.E)